

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIIN 2002

La cinquième assemblée générale de l'Association était convoquée pour le mardi 25 juin à 18h dans les locaux du barreau de Strasbourg, salle Marcel Rudloff. Le président de l'Association, Francis Hirn, assisté de Marguerite Rudloff, Yvonne Knorr, secrétaire, et René Géronimus, trésorier, après avoir excusé Nicole Fontaine, Présidente d'honneur – nommée Ministre ce dont nous nous réjouissons -, a tout d'abord souhaité la bienvenue aux participants et remercié l'Ordre des Avocats, représenté par nos amis Denis Atzenhoffer et Louis Oster, et le bâtonnier, Jean-Jacques Forrer, d'avoir bien voulu accueillir dans ses murs l'Association pour y tenir son Assemblée générale 2002. « C'est pour l'Association une très grande émotion et un plaisir tout particulier d'être réunie dans ce lieu dédié à cette profession qui a tellement compté dans la vie et dans l'œuvre de notre cher ami et dont la plus belle salle porte d'ailleurs son nom » devait-il notamment déclarer. Il adressa également ses remerciements aux membres du Conseil d'administration qui ont organisé cette assemblée générale, en particulier Marguerite Rudloff, Yvonne Knorr et René Géronimus.

Il donna ensuite lecture de la liste des membres ayant demandé à être excusé, en particulier les présidents des trois collectivités, plusieurs parlementaires, maires, autres élus et membres de l'Association.

Après avoir constaté que l'Assemblée générale était régulièrement constituée (30 membres présents et 75 ayant donné procuration), le président déclara ouverte l'Assemblée générale et demanda tout d'abord l'approbation du Procès verbal de l'assemblée générale de 2001, réunie le 28 mai 2001 au Centre de randonnées Marcel Rudloff à Châtenois, adressé à l'ensemble des membres de l'Association par voie postale. Aucune remarque n'étant formulée, ce procès verbal a été adopté à l'unanimité. Le Président fit ensuite lecture du rapport de gestion de l'Association, conformément au point suivant de l'ordre du jour.

1. Rapport de gestion.

Tout en nous concentrant sur les activités de l'année 2001 sur laquelle nous statuons aujourd'hui, nous ferons néanmoins une incursion sur l'année en cours pour évoquer les activités récentes et les perspectives.

Revenons donc tout d'abord sur 2001, la quatrième année complète depuis la création de notre association en février 1997. Elle aura surtout été marquée par la remise du quatrième Prix de la Tolérance Marcel Rudloff, le vendredi 23 mars 2001, à Aughnacloy Truagh European Schools Social Project une communauté bi-nationale Irlande du Nord / République d'Irlande, dans le cadre très symbolique, devenu habituel, du Palais des Droits de l'Homme. Il n'est pas nécessaire de revenir longuement sur cette manifestation, une nouvelle fois pleinement réussie, que nous avons déjà évoquée lors de la précédente assemblée générale, si ce n'est pour rappeler, qu'il s'agissait du choix du premier jury présidé par Jean-Marc Bischoff qui a bien voulu prendre la suite du regretté Pierre Pflimlin. Nous le remercions bien évidemment d'avoir accepté cette charge et de la remplir avec autant de sérieux et d'enthousiasme. La remise du Prix Marcel Rudloff de la tolérance reste le moment fort de la vie de l'Association.

C'est aussi la manifestation sur laquelle nous concentrons pour l'instant l'essentiel de notre budget qui, comme nous le rappellera plus loin notre trésorier, provient principalement de subventions des trois

collectivités. C'est l'occasion de dire notre reconnaissance aussi bien au Conseil Régional et à son Président Adrien Zeller, qu'au Conseil Général du Bas-Rhin et à son Président Philippe Richert, et qu'à la Ville de Strasbourg où Fabienne Keller et Robert Grossmann ont reconduit l'aide décidée par leurs prédécesseurs.

Comme je l'avais annoncé lors de notre précédente assemblée générale, le travail principal du Conseil d'administration a consisté à rechercher des voies d'avenir pour notre association. C'est ainsi qu'est né sous son impulsion, et grâce à l'implication toute particulière de Jean-Paul Brion, Jean-Marc Bischoff et de Corinne Bury, un Prix de la tolérance pour les jeunes. Avec l'aide du Rectorat un premier appel à projet a été lancé auprès des lycées d'Alsace ; nous souhaiterions pouvoir l'étendre le plus rapidement possible aux autres établissements, notamment les collèges.

A noter que dans le cadre du lancement de cette initiative nous avons remis à chaque lycée d'Alsace un exemplaire du livre de Alain Howiller consacré à Marcel Rudloff ; 150 exemplaires ont ainsi été distribués lors d'une rencontre des proviseurs à Colmar. Je tiens à remercier la Région Alsace pour l'aide matérielle qu'elle nous a accordée en cette circonstance.

Un autre projet que le Conseil d'administration a élaboré ces derniers mois devrait voir un début de concrétisation dans les mois à venir. Il s'agit de la réalisation de mélanges à partir de textes et témoignages de personnalités qui ont connu Marcel. C'est Alain Howiller qui a bien voulu accepter de coordonner cette publication.

Comme le montre parfaitement la revue de presse qui vous a été distribuée, la vie de notre association a été marquée par plusieurs autres événements significatifs. Ainsi, une nouvelle fois l'un des concerts du cycle Musica 2001 était spécialement dédié à Marcel Rudloff ; il s'agissait du concert de Accentus (4 octobre) ; Marguerite Rudloff, sa fille Geneviève et Marianne Rudloff ont pu assister à cet hommage.

Par ailleurs, et conformément à la tradition, nous étions présents, Yvonne Knorr et moi-même, en compagnie de Madame Rudloff et de ses enfants, aux côtés du Maire de Strasbourg, Fabienne Keller, et du Président du Conseil régional, Adrien Zeller, le 1 novembre dernier, pour nous recueillir et déposer une gerbe sur la tombe de notre ami.

Par ailleurs, Radio Judaïca a consacré une longue émission (plus d'une heure), diffusée à plusieurs reprises, notamment le 31 décembre, à la mémoire de Marcel. Plusieurs d'entre nous ont participé avec moi à l'enregistrement, notamment Marguerite Rudloff, Yvonne Knorr, Jean-Marie Lorentz et Jean-Philippe Maurer. Nous disposons dans nos archives d'un enregistrement de cette émission dirigée par Jean-François Kovar et son frère, que nous remercions très sincèrement pour l'initiative.

Même si nous reviendrons sur l'événement lors de notre prochaine Assemblée générale, je ne puis m'empêcher de rappeler de suite la cérémonie de remise du Prix de la Tolérance 2002, le 15 mars dernier. Un lauréat exceptionnel, Stéphane Hessel, a contribué à faire de cette cinquième cérémonie probablement la plus belle et la plus réussie de toutes. Un grand moment qui restera gravé dans la mémoire de tous ceux qui étaient présents ce jour-là au Palais des Droits de l'Homme.

Une nouvelle fois il me faut évoquer ici le sérieux et l'assiduité du Conseil d'administration qui a fait du bon travail. En effet, au cours de l'année concernée, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois : le 15 janvier, le 16 février, le 9 avril, le 11 juin, le 17 septembre et le 12 novembre, avec en moyenne 12 à 13 personnes présentes, ce qui est remarquable, eu égard à leur qualité et à leurs activités. Enfin, il a été rappelé plus haut que notre assemblée générale 2001 s'était tenue le 28 mai à Chatenois.

Parmi l'ensemble des administrateurs, il en est quelques uns, ou plutôt quelques unes qui contribuent tout particulièrement à la vie de l'association. A cet égard, méritent une reconnaissance spéciale : Marguerite Rudloff, au centre de toutes nos activités, et Yvonne Knorr qui cumule, avec un dévouement exemplaire, les fonctions de secrétaire et de trésorière-adjointe. Toutes deux sont les véritables piliers de notre

association, toujours disponibles pour remplir les tâches les plus diverses, des plus nobles aux plus simples. Notre reconnaissance va également à notre trésorier, René Géronimus, dont le concours nous est très précieux. A ce stade, il faut rappeler aussi, pour l'en remercier, l'appui constant et sans faille du Conseil régional en matière de logistique.

Finalement je peux répéter les mêmes mots que ceux que j'exprimais déjà l'année dernière : « Que toutes et tous, membres actifs en particulier, soient remerciés très sincèrement au nom de l'Association au même titre que mon assistante, Eliane, qui fait au quotidien un important travail de secrétariat avec discrétion et efficacité. Vous le savez, une association comme la nôtre suppose beaucoup de contacts, de coups de fil, de lettres, de circulaires. Grâce à de nombreuses aides discrètes nos frais de gestion et d'administration sont quasi nuls, ce qui permet d'utiliser de manière optimale les subventions et les cotisations ».

En guise de conclusion de ce rapport moral, je voudrais ajouter que le problème de l'avenir de notre association reste posé. Bien sûr nous voulons continuer à maintenir le souvenir de Marcel Rudloff, mais nous voulons surtout œuvrer pour promouvoir les idées et les valeurs qui lui étaient chères, et prioritairement l'esprit de tolérance. Marcel Rudloff a représenté, dans l'univers de la politique, une originalité sympathique, et nous nous apercevons tous les jours un peu plus, en particulier à la lumière de quelques événements récents, combien il était, en vérité, d'une très grande modernité. Nous pouvons donc sans crainte continuer à promouvoir avec fierté et conviction les valeurs qui étaient les siennes.

Si rien de neuf n'est à signaler, pour l'instant, par rapport à l'idée d'un colloque sur la tolérance que nous avons évoqué il y a un an, il n'en demeure pas moins que nous avons besoin à cet égard de quelques initiatives généreuses de la part de nos membres. Nous avons besoin aussi de donner une nouvelle motivation aux membres de l'association, et ceci même si nous avons réussi à stabiliser le nombre de cotisants : 173 en 2001, contre 158 en 2000, 182 en 1999 et 144 en 1998 ; pour 2002, nous avons à ce jour 150 cotisants.

2. Rapport financier.

Le trésorier de l'Association, René Géronimus, présenta ensuite les comptes arrêtés au 31 décembre 2002 (ils sont une dernière fois en francs).

A. Compte d'exploitation

Les recettes de l'année 2001 s'élèvent 90.556,39 F et se composent de :

- cotisations et dons d'un total de 41.737,89 F contre 36.727,98 F en 2000 (soit + 20%)
- participations au repas à Chatenois (assemblée générale 2001) pour un montant de 2.500 F
- subventions de 40.000 F, à hauteur de 20.000 F du Conseil Général du Bas-Rhin et 20.000 F du Conseil Régional d'Alsace (à noter que la subvention de 20.000 F de la Ville de Strasbourg, a été versée le 10 janvier 2002 et apparaîtra donc dans les comptes de l'exercice suivant)
- produits financiers , c'est-à-dire les revenus sur les Sicav, de 6.318,50 F

A ces recettes, s'ajoutent, comme d'habitude la reprise de provision de 100.000 F constituée en 2000 pour faire face aux dépenses de l'année 2001. Les recettes totales figurant au compte d'exploitation sont donc de 190.556,39 F.

Les dépenses ont atteint un total de 77.543,27 F dont 65.400 F pour l'ensemble des frais du Prix de la Tolérance 2001.

Il est proposé de provisionner à nouveau les dépenses de l'exercice 2002 à hauteur de 70.000 F pour le Prix de la Tolérance 2002, de 10.000 F pour le projet de Prix jeunes, et de 20.000 F pour les frais de communication, de relations publiques et administratifs.

Le total des recettes de 190.556,39 F diminué du total des dépenses et provisions de 177.643,27 F donne un excédent de gestion pour l'année de 12.913,12 F qu'il est proposé de verser au fonds de réserve qui atteindra ainsi 99.089,12 F. Il est à noter que cette réserve permettrait à notre association de faire face aisément, en cas de besoin, aux dépenses de deux années sans aucune recette, ou encore de financer un projet ou une action exceptionnels.

B. Bilan

En conséquence, le bilan de notre association s'établit ainsi au 31 décembre 2001 :

ACTIF		PASSIF	
Solde du compte bancaire au 31.12.2001 :	32.599,36	Fonds de réserve au 31.12.2000	86.176,00
		Excédent de gestion 2001	12.913,12
15 Sicav Sogenal C.T. à 11.099,32 F (1692,08 €)	166.489,76	Fonds de réserve au 31.12.2001(*)	99.089,12
		Provisions :	
		- Prix de la Tolérance 2001	70.000,00
		- Prix jeunes	10.000,00
		- Communication, rel. publiques, frais administratifs	20.000,00
Total des disponibilités	199.089,12		
Total de l'actif	199.089,12	Total du passif	199.089,12

(*) soit 15.106,02 €

3. Décisions de l'Assemblée générale.

Après avoir écouté les deux rapports présentés par le Président et le Trésorier ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, lu par Raphaël Pélissier, l'Assemblée approuve les comptes présentés et donne quitus au Conseil d'administration et au trésorier pour leur gestion (vote à l'unanimité). Elle procède ensuite au renouvellement du mandat des deux commissaires aux comptes, les deux titulaires en titre, Félix Lévy et Raphaël Pélissier, ne souhaitant pas la reconduction de leur mandat pour raisons personnelles. Sur proposition du Président, l'Assemblée confie ce mandat, à l'unanimité, à Bernard Scharly et à Jean-Bernard Roemer. Le Président remercie très chaleureusement les deux sortants pour leur précieuse aide de plusieurs années.

4. Renouveau du Conseil d'Administration.

Les statuts de l'Association prévoient le renouvellement par tiers et par tirage au sort des membres du Conseil d'administration pour les deux années qui suivent la première Assemblée générale, ce qui a été fait les deux années précédentes. Le dernier tiers des administrateurs est donc automatiquement concerné par le renouvellement cette année ; il s'agit de 12 administrateurs. Le Président donne lecture de la liste des administrateurs candidats au renouvellement de leur mandat et lance un appel à des candidatures nouvelles. Sont élus à l'unanimité : Jean-Paul Brion, Daniel Hoeffel, Annick de Montgolfier, André Pomarat, Roland Ries, Geneviève Rudloff, Bernard Stasi, Bernard Vogler et Louise Trubert-Neubur.

5. Montant des cotisations.

Le Conseil d'administration propose de maintenir les cotisations aux montants fixés l'année dernière pour l'entrée en vigueur de l'euro, à savoir : 32 € pour les membres actifs, 80 € pour les associations et organismes divers, 100 € pour les membres bienfaiteurs et 10 € pour les moins de 25 ans. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Divers.

Marguerite Rudloff rappelle les diverses manifestations lancées par l'Association, dont le Prix de la Tolérance annuel et le Prix de la Tolérance « Jeunes ». Elle souhaite que l'Association puisse faire partie du jury statuant sur les travaux qui, sont adressés au Rectorat. Elle propose par ailleurs de réfléchir à nouveau à l'organisation d'un colloque dont le thème serait la tolérance et à la participation financière d'un voyage de lycéens, à l'instar de ce qui a déjà été fait.

Francis Hirn confirme que le Prix de la Tolérance « Jeunes » vient d'être décerné à deux lycées, classés ex aequo : le lycée Marcel Rudloff à Strasbourg et le lycée Aristide Briand à Schiltigheim à raison de 800 € par établissement. Marguerite Rudloff ainsi que lui-même ont assisté à la cérémonie de remise du prix.

Annick de Montgolfier estime que l'Association pourrait lancer l'année prochaine une initiative du même type auprès du grand public.

Le Président,

La Secrétaire,

Le Trésorier,

Francis Hirn.

Yvonne Knorr.

René Géronimus.